

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Relative à la Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de La Richardais
Du 3 JUIN 2019 à 8h30 au 5 juillet 2018 16h,
soit 33 jours consécutifs

Par délibération du Conseil Municipal n° 19-05-37 du 2 mai 2019, le Conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition du public relative à la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Richardais. Le projet porte sur la modification des Orientations d'aménagement et de programmation du secteur Malabry-Les Etangs.

La mise à disposition au public sera ouverte du lundi 03 juin 2019 à 8h30 au vendredi 5 juillet 2019, à 16h, soit 33 jours consécutifs à la mairie de La Richardais (1 Place de la République, 35780 LA RICHARDAIS).

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Mairie de La Richardais : www.ville-larichardais.fr, ainsi qu'à la Mairie de la Richardais pendant toute la durée de celle-ci aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- * Le lundi de 8h30 à 11h45,
- * Le mardi de 8 h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- * Le mercredi de 8 h 30 à 11 h 45,
- * Le jeudi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13h30 à 17h30,
- * Le vendredi de 8h30 à 11 h 45 et de 13h30 à 16h00,
- * le samedi de 9 h 30 à 11h45.
- * Sont exceptés les dimanches ainsi que les jours fériés.

Les avis de l'Autorité Environnementale Administrative de l'Etat et des Personnes Publiques Associées seront joints au dossier.

Un registre paraphé sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Toute correspondance pourra être adressée à : Monsieur le Maire, Mairie, 1 Place de la République 35780 LA RICHARDAIS. Les observations pourront également être transmises par voie électronique, à l'adresse suivante : enquete.plu@ville-larichardais.fr

A l'issue de la mise à disposition, une copie du registre sera adressée par le Maire à Madame la Préfète d'Ille et Vilaine.

Le projet de PLU sera soumis au Conseil Municipal pour approbation, tel que présenté dans le dossier soumis à mise à disposition au public et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de la mise à disposition.

Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées à Monsieur le Maire de La Richardais.

